

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLENEUVE-LA-RIVIERE DU 27 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un et le 27 mai à 20h30mn, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PASCAL, maire de la commune.

✓PRESENTS(ES) :

Mesdames Fati SOUCI, Morgane FRANCO, Anabel CORREA, Véronique FREIXE, Mélanie SARRAN, Laura DALMASES, Claire SCOTTO et messieurs Patrick PASCAL, Pierre-Henri DAURIACH, Roland CALS, Emmanuel BANSEPT, Jérôme GONZALES, Mickaël BELTRAN et Louis MARRASSÉ.

✓ABSENTS(ES) EXCUSÉS(ES):

Madame Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH (procuration à M. Patrick PASCAL) ;
Monsieur Laurent ALSINA (procuration à Mme Fati SOUCI).

Madame Mélanie SARRAN a été nommée secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2021 :

Approuvé à l'unanimité.

2- Acquisition des espaces verts à l'Association Syndicale Libre du lotissement « LE CARIGNAN » par la commune de Villeneuve-la-Rivière :

Les parcelles constituant les espaces verts du lotissement « LE CARIGNAN » relèvent de la compétence de la commune de Villeneuve-la-Rivière, à savoir :

- rue du Carignan

Les espaces verts, déterminés par les parcelles cadastrées suivantes :

Section	N°	lieudit	Surface
AI	107	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 27 ca
AI	108	RUE DU GARIGNAN	00 ha 02 a 70 ca
AI	111	RUE DU GARIGNAN	00 ha 01 a 24 ca
AI	316	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 54 ca
AI	319	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 55 ca
AI	320	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 62 ca
AI	321	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 02 ca
AI	322	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 08 ca
AI	323	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 09 ca
AI	324	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 11 ca
AI	325	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 08 ca
AI	326	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 14 ca
AI	327	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 04 ca
AI	328	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 12 ca
AI	329	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 04 ca
AI	330	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 28 ca
AI	336	RUE DU GARIGNAN	00 ha 02 a 08 ca
AI	338	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 76 ca
AI	339	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 79 ca
AI	340	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 46 ca
AI	101	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 10 ca
AI	184	RUE DU GARIGNAN	00 ha 00 a 31 ca

Total surface : 00 ha 11 a 42 ca

Il convient en application des codes de l'Urbanisme et de la Voirie Routière, de les intégrer au domaine privé de la Commune pour recevoir ensuite une affectation d'intérêt général (domaine public communal). C'est ainsi que l'Association Syndicale Libre du lotissement «LE CARIGNAN» propriétaire, a sollicité la cession des espaces verts au profit de la commune de Villeneuve-la-Rivière moyennant l'euro symbolique.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal, d'approuver l'acquisition ci-dessus décrite et les termes de la promesse de vente ci annexée, avec prise de possession anticipée par la commune de Villeneuve-la-Rivière à compter de la date de transmission de ladite promesse en Préfecture des Pyrénées Orientales, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière et de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

M. Louis Marrassé quitte la salle du conseil municipal, le temps du vote de la résolution, puisqu'il est le Président de l'ASL du lotissement Le Carignan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, et représentés ; décide :

- 1) D'approuver l'acquisition ci-dessus décrite et les termes de la promesse de vente ci annexée, avec prise de possession anticipée par la commune de Villeneuve-la-Rivière à compter de la date de transmission de ladite promesse en Préfecture des Pyrénées Orientales,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,
- 3) De prévoir la dépense correspondante au budget communal.

➤ **Questions diverses :**

La séance est levée à 22h00

Le Maire
P. PASCAL

02 JUN 2021

